

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 7000 AFIN D'ASSUJETTIR À UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) LE SECTEUR
MARCEL-PROVOST**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7001
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le projet de règlement numéro 7001;

QUE le projet de règlement numéro 7001 a pour objet la modification de l'annexe 6 « Concept d'organisation spatiale » afin d'identifier le secteur Marcel-Provost comme étant un secteur assujéti à un programme particulier d'urbanisme (les limites du secteur sont montrés au plan ici-bas);

QUE les modifications en découlant ne sont **pas** susceptibles d'approbation référendaire;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7001, le 15 janvier 2019, à compter de 19 h 00 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau;

QUE le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion.

Secteur visé :



Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 décembre 2018



Pierre St-Onge,
greffier